N° 6904/2021-18

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET : Approbation de la convention d'attribution d'une subvention à l'Association « Mende Gévaudan Club Handball »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 mars 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 18

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 12 mars 2021

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 2 avril 2021

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le 24 MARS 2021
Le Président,

Communauté de Communes Cœur de Lozère Place Charles de Gaulle 48000 MENDE

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MM. Thierry JACQUES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoit VALARIER, MMES Aurélie MAILLOLS, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Jean-François BERENGUEL (Patricia ROUSSON), Alain COMBES (François ROBIN), Vincent MARTIN (Aurélie MAILLOLS), Mme Emmanuelle SOULIER (Philippe POUGET) Conseillers Communautaires.

Etaient absents : Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, David FOLCHER, Xavier SOUCHON, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

L'Association « Mende Gévaudan Club Handball » a pour objet d'organiser et de développer l'enseignement et la pratique du Handball, au travers d'une école de Hand, de la participation à divers championnats, de l'organisation de diverses manifestations et de la participation à divers évènements.

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes souhaite aider cette association à atteindre son objectif général et les actions projetées par le versement d'une subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et eu égard au montant de la subvention envisagée, supérieur au seuil fixé par le décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques, la Communauté de Communes est tenue de passer une convention ; convention qui doit préciser « l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ». Un exemplaire de cette convention est joint en annexe.
Le montant de la subvention accordée à l'association « Mende Gévaudan Club Handball » pour l'exercice 2020 est de 23 500 €.

Afin de soutenir l'association « Mende Gévaudan Club Handball » dans la réalisation des actions envisagées, il est proposé :

- **d'APPROUVER** le projet de convention tel qu'il est joint en annexe

- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision

Après délibération, le Conseil Communautaire avec 19 voix pour, 3 abstentions **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

22/03/2021

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210319-6904-2021-18-DE
Date de télétransmission : 23/03/2021
Date de réception préfecture : 23/03/2021